

question sur le travail.

Par **Lionel**, le **27/12/2006** à **09:53**

Bonjour,

Je vais faire construire une maison dans le Sud et j'aimerais effectuer une surveillance des travaux. Je ne peux pas demander à une entreprise de chez moi de descendre (coût trop important) donc je vais devoir solliciter une entreprise "étrangère" pour moi. Afin d'être plus au fait de la construction, je désire prendre des cours auprès d'un artisan maçon. Celui-ci est d'accord, mais je ne voudrais pas avoir d'ennuis pour 'travail clandestin', ou lui créer des ennuis pour le même motif. Puis-je le faire et sous quelles conditions ou formalités.

Je suis retraité.

Merci de vos réponses.

Par **Olivier**, le **27/12/2006** à **10:02**

pourquoi ne pas demander à un architecte ? C'est son métier et il est assuré en cas de problèmes...